

2^{ème} Tournoi des Quatre Vallées

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Présentation

Le 2^{ème} Open rapide d'Albertville est organisé par le club d'Albertville Savoie Échecs le dimanche 18 juin 2023.

Lieu des rencontres : Gymnase du centre-ville
5 rue Pargoud
73200 Albertville

Ce tournoi est ouvert à tous joueurs respectant les conditions d'admission suivantes :

Comportement correct exigé

Etre titulaire d'une licence B ou A pour la saison en cours à la F.F.E. (la licence peut être prise sur place) ou à une fédération reconnue par la F.I.D.E.

Article 2 : Règles et Appariements

L'ensemble de la compétition est régi par les Règles du Jeu d'Échecs telle qu'adoptées par le 89^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu en août 2022 à Chennai (Inde), entrées en vigueur au 01 janvier 2023.

Les appariements se font au Système Suisse intégral (Règles C.04.01, C.04.02 et C.04.03 Fide Handbook) en 7 rondes à l'aide du logiciel PAPI 3.3.7.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Article 3 : Cadence

Cadence : 15min + 3s par coup

Article 4 : Horaires

Inscriptions sur place et vérification des inscrits via internet : 9h00 – 9h15

Clôture des inscriptions : 9h30

Début des parties : 10h00

Cérémonie de remise des prix à **partir de 17h30**

Les personnes absentes lors de la remise des prix renoncent à leur prix

Article 5 : Prix

Droits d'inscriptions : Adultes : 14€, Jeunes : 7€

Répartition des Prix (la liste des prix figure en Annexe de ce règlement et sera affichée dans la salle de jeu avant la 4^{ème} ronde,

Les prix annoncés seront garantis et ferme quel que soit le nombre de joueurs,

Les prix ne sont pas cumulables, sauf dans le cas où une féminine termine 1^{ère} du général ; elle cumulera avec le 1^{er} prix féminin,

Les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage,

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- Prix du classement général,
- Prix par tranches ELO,

Les prix au général sont répartis au système HORT.

Article 6 : Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenus (gain = 1; nulle = 0,5; perte = 0).

En cas de départage entre les ex-aequo il sera effectué, dans l'ordre, par :

- le Buchholz tronqué (scores ajustés des adversaires moins les 2 plus faibles),
- le nombre de victoire,
- la Performance,

Article 7 : Forfaits

Le délai autorisé pour le retard est de 5 min.

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de ce délai de retard est considéré comme forfait.

Tout joueur faisant forfait n'est apparié à la ronde suivante que s'il justifie son absence (avant la procédure d'appariement).

Tout joueur faisant deux forfaits (consécutifs ou non) sera exclu du tournoi.

Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé à la Direction Juridique de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) signale le résultat à l'arbitre.

Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 10 : Rappels

- L'aire de jeu comprend : la zone de jeu + les toilettes. Le joueur au trait ne peut quitter,
- La zone de jeu sans autorisation de l'arbitre,
- Pendant la partie, interdiction de quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre,
- Eviter toute discussion et toute lecture suspecte,
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur de la zone de jeu pourra être sanctionné,
- Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi,
- Les pendules doivent être manipulées calmement,
- Les téléphones doivent être éteints et dans un sac sous peine de perte de la partie,
- L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne un avertissement écrit et la perte de la partie,
- Un téléphone ou tous autres appareils qui émet un son entraîne la perte de la partie,
- Les analyses sont interdites dans l'aire de jeu,
- Il est strictement interdit de fumer dans l'espace de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme zones non-fumeurs par les responsables du site,
- Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas appareillé pour la ronde suivante,
- Tout manquement à la Charte du Joueur d'Echecs peut être sanctionné,
- Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements oraux signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

Article 11: Arbitre

- Arbitre Principal : Romain Billotti AFO2

Article 13: Droit à l'image

En s'inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent les organisateurs du tournoi à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits.

Cette autorisation vaut également pour les joueurs adultes.

En s'inscrivant, les joueurs s'engagent à respecter les mesures sanitaires relatives à la Covid qui seront en vigueur le jour du tournoi et qui feront l'objet d'un affichage spécifique.

Article 12:

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur